



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Catherine DEROCHE

Angers, le 22 octobre 2021

—
SENATRICE
DE MAINE-ET-LOIRE

Stéphane PIEDNOIR

Madame la Ministre,

—
SENATEUR
DE MAINE-ET-LOIRE

Permettez-nous d'attirer votre attention sur la demande d'autorisation environnementale unique relative à la reprise d'exploitation de la carrière de calcaire de l'Orchère sur la commune de Val-du-Layon (commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné) déposée en préfecture du Maine-et-Loire le 10 janvier 2020 par le groupe MEAC.

Filiale du groupe Omya, le groupe MEAC SAS est spécialisé dans la production et la commercialisation de produits minéraux naturels à base de carbonate de calcium et de magnésium, essentiellement à destination de l'agriculture (amendement, engrais et alimentation animale) mais également pour l'industrie (filler pour l'industrie routière, le béton et les enduits, charges pour diverses industries comme la papeterie, ...) et l'environnement (produits pour traitement antipollution).

Après un arrêt de plusieurs années, l'exploitation de la carrière de l'Orchère a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 3 avril 2014. Elle a été à nouveau interrompue en raison de l'annulation par le tribunal administratif le 19 juillet 2017 de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le nouveau projet consiste en la reprise de l'exploitation de la carrière dans les mêmes conditions d'exploitation que celles précédemment pour concilier les impératifs économiques et environnementaux et répondre aux inquiétudes des riverains.

L'exploitation de la carrière est demandée pour une durée de 27 années.



C'est dans le cadre de ce projet que nous avons reçu à notre permanence les membres de l'association Nature et Patrimoine en Layon, représentant les riverains.

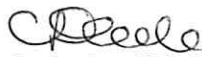
Ces derniers nous ont fait part de leur opposition à la reprise de l'exploitation de la carrière. Ils dénoncent ce nouveau projet considérant l'étude d'impact incompatible avec la lutte contre le changement climatique pour les raisons principales suivantes :


- importantes émissions de gaz à effet de serre induites par le trafic routier et l'activité extractive de la carrière,
- risques routiers sur des routes escarpées avec de nombreuses de rotations à la journée,
- impacts durables sur la ressource en eau dû à un pompage significatif,
- risques associés en matière de dégradation de la biodiversité et du patrimoine local.

A l'issue de l'enquête publique, les élus des communes de Chaudefonds-sur-Layon, Val-du-Layon et Rochefort-sur-Loire, situées dans le périmètre concerné, ont émis des avis défavorables à cette demande d'autorisation.

Nous étant engagés à relayer cette situation et les enjeux qu'elle englobe, nous souhaitons appeler votre attention sur ce sujet qui suscite de vives inquiétudes.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bien à vous

Catherine DEROCHE

Bien à vous

Stéphane PIEDNOIR